

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 88 (1952)

Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: † Th. Möckli. — Cinquante ans. — F.I.A.I.; Congrès de Copenhague — Congrès annuel du S. N. de l'Union française. — Vaud: Assemblée générale de l'Ecole Pestalozzi à Echichens. — Démissions. — Nécrologie: † A. Cordey. — Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille. — Société vaudoise des maîtresses ménagères. — Postes au concours. — Brevet T.M. — Genève: Théâtre de la Comédie. — † Dr F. Rilliet. — Neuchâtel: Comité central. — Départs. — Nécrologies: † B. Clerc; † J. Chapuis; † E. Jacot — Jura bernois: On remet ça. — La grande préoccupation. — Un décès. — Attention!

PARTIE PÉDAGOGIQUE: D. Lasserre: La guerre de Zurich. — P. C.: Le coin du français.

Partie corporative

† THÉODORE MÖCKLI

Avec une douloureuse émotion, nous avons appris le décès, survenu le 26 août, de M. Th. Möckli, ancien inspecteur scolaire du Jura-Sud, et membre d'honneur de la Société pédagogique romande. Il s'est éteint paisiblement au seuil de sa nonantième année.

Une plume plus autorisée que la mienne rappellera à nos lecteurs la carrière de notre vénéré collègue qui déploya une activité considérable dans de nombreux domaines. Au nom du corps enseignant romand qu'il aimait tant et qu'il honora, nous tenons à présenter à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

G. W.

CINQUANTE ANS

Le **Bulletin bibliographique** de la Société pédagogique romande et la **Commission pour le choix de lectures** ont cinquante ans d'existence. Un beau mariage ! On sait que l'une et l'autre existent, mais on ignore généralement les soucis du ménage. Faisons donc un peu d'histoire et, d'avance, excusons-nous de ce qu'un tel exposé aura nécessairement d'un peu aride.

« A une époque où une spéculation aussi habile qu'éhontée s'est emparée de la littérature de l'enfance, où des livres licencieux... sont répandus à profusion sous les titres les plus divers et les plus alléchants... la lutte contre le mal s'impose toujours davantage. »

Ainsi s'exprimait l'ancien directeur de l'Ecole normale vaudoise, François Guex, dans son Introduction au premier fascicule du Bulletin bibliographique paru en novembre 1902. Que dirait-il aujourd'hui ?

C'est le 11 décembre 1901 que le Bureau de la Société pédagogique romande instituait les deux organes dont il s'agit de fêter dignement le cinquantenaire. La Commission se réunit pour la première fois à Neuchâtel le 23 février 1902. Elle était ainsi constituée : président, Fr.

Guex, directeur et rédacteur en chef de l'Éducateur ; vice-président, Léon Latour, inspecteur scolaire à Neuchâtel ; secrétaire, Ch. Perret, instituteur à Lausanne ; membres : W. Rosier, professeur, Genève, et A. Gylam, inspecteur scolaire du Jura bernois. En outre, M. et Mme Quartier-la-Tente devaient apporter longtemps leur précieuse collaboration.

En 1905, un concours est ouvert parmi les membres du corps enseignant pour la rédaction d'un récit destiné aux enfants de 9 à 11 ans. En 1907, les ouvrages examinés demeurent exposés pendant environ trois semaines.

Dès 1913, la place occupée par M. Gylam est vacante. En 1917, François Guex démissionne pour raisons de santé. Il est remplacé à la présidence par Léon Latour, tandis que H. Boder, instituteur à Bienna, prend la vice-présidence. En outre, Jules Cordey — notre Marc à Louis — inspecteur scolaire à Lausanne, vient compléter la commission.

Jusqu'en 1919, le Bulletin bibliographique paraît en un seul fascicule publié en fin d'année. Depuis lors, il est édité en feuilles périodiques qui sont brochées en fin d'exercice.

1920 voit le décès du regretté Léon Latour. Mlle L. Pelet, institutrice à Lausanne, le remplace, tandis que M. le conseiller d'Etat neuchâtelois Quartier-la-Tente accède à la présidence. Trois ans plus tard, cette dernière est confiée à W. Rosier, professeur à l'Université de Genève, alors que Werner Brandt, instituteur à Neuchâtel, complète la commission. Mais le professeur genevois étant mort le 16 septembre 1924, après avoir consacré 22 années au service de notre Bulletin, W. Brandt passe président.

1925. Jules Cordey se retire et Gustave Addor lui succède. Mme R. Tissot représente le canton de Genève. Enfin, H. Boder est remplacé par Fernand Jabas, de Court.

En février 1933, la mort de Werner Brandt plonge la commission dans le désarroi. La S.P.R. appelle Robert Béguin, de Neuchâtel, à lui succéder. En avril 1937, nouveau deuil : l'écrivain Mme R. Tissot (L. Hautesource) n'est plus. Mme Norette Mertens, de Vandœuvres-Genève, vient combler ce vide. En 1942, nouvelle décapitation : l'excellent secrétaire-caissier de la Commission, le Lausannois Gustave Addor, succombe à son tour et le soussigné reprend le drapeau. Deux ans après, notre cher président Fernand Jabas, décédé depuis, se retire. Robert Béguin dirige alors nos destinées et le poète Henri Devain complète l'effectif.

Ainsi jusqu'en 1948 où, par suite de la renonciation de notre ami Béguin, Devain est élu président, alors que Mlle Madeleine Béguin, institutrice à Neuchâtel, fait ses débuts. A fin 1950, c'est notre chère et perspicace Mlle L. Pelet qui nous fait ses adieux, tandis que son ancienne élève, Mlle Juliette Schnell, de Lausanne, a l'honneur de lui succéder.

Voilà pour les personnes. Passons maintenant aux chiffres — que pourront toujours sauter ceux qui n'aiment pas ça ! mais nous voulons tenter d'être précis.

Jusqu'en 1924, le Département fédéral de l'Intérieur allouait à notre commission une subvention annuelle de 500 Fr. De 1925 à 1927, elle fut diminuée à 400 fr. Depuis lors, elle est de 300 fr.

Jusqu'en 1917, nous recevions du Département vaudois de l'Instruction publique une subvention annuelle de 100 fr. De 1918 à 1935, de 200 fr. De 1937 à 1940 de 150 fr. De 1941 à 1946 de 135 fr. De 1947 à aujourd'hui, ce subside est de 160 fr.

L'Etat de Berne se montra toujours généreux : s'il nous accorda de 1918 à 1925 chaque année 50 fr., il augmenta sa subvention et la porta à 100 fr. de 1926 à 1946. Dès 1947, ce sont 150 fr. qu'il nous octroie annuellement.

Le canton de Neuchâtel envoya 100 fr. en 1916, 17 et 19. En 1920, 200 fr. En 1921 et 22 250 fr. En 1924 et 25, 100 fr. De 1926 à 1932, 150 fr. En 1933 et 34, sa subvention ne fut plus que de 100 fr. pour tomber à 50 fr. en 1935. Puis il y eut arrêt. De 1941 à 1945, nous reçumes régulièrement 50 fr. Dès ce moment, un gros effort fut fait en notre faveur, puisque nous pouvons compter chaque année sur une subvention de 100 fr.

La République et canton de Genève envoya régulièrement jusqu'en 1922 150 fr. par an. De 1923 à 26, cette somme tomba à 100 fr. pour baisser encore à 50 fr. dans les années 27 à 30. De 1931 à 1935, nous touchâmes 100 fr., puis longtemps rien. En 1943, 50 fr. Mais depuis 1946, le Département de l'Instruction publique de Genève fait régulièrement parvenir la même contribution.

Telle est la situation en ce qui concerne les Etats. Voyons maintenant nos sociétés, et, en premier lieu, la S.P.R., notre marraine. Sa subvention fut de 100 fr. jusqu'en 1931 ; mais elle versa des «argents» supplémentaires : 300 fr. en 1921, 200 en 1925, 200 en 1929. Depuis 1932, la S.P.R. a porté sa subvention régulière à 200 fr. avec les versements complémentaires suivants : 100 fr. en 1933, 125 fr. en 1937, 100 fr. en 1940 et 200 fr. en 1948. A part cela, chaque année, lors de notre réunion statutaire, nous recevons de notre marraine 20 ou 30 fr. à titre de participation aux frais de séance.

Dès 1940, la Société pédagogique vaudoise a fidèlement fourni sa contribution annuelle de 100 fr.

La Société pédagogique jurassienne nous verse ponctuellement 50 fr. depuis 1941.

L'Union des Instituteurs genevois a fait un don de 30 fr. en 1940 et nous envoie régulièrement la même somme depuis 1943.

De l'Union des Institutrices genevoises, nous avons reçu 30 fr. en 1940, 25 fr. en 1941, 50 fr. en 1942, 25 fr. en 1943, et chaque année 30 fr. depuis 1944.

L'Union amicale des Ecoles enfantines de Genève contribue pour sa part par 10 fr. chaque année.

Enfin, la Société pédagogique neuchâteloise nous a fait parvenir 20 fr. en 1947, 48 et 49. Dès lors, cette société nous verse une subvention annuelle de 30 fr.

Nous nous excusons de tous ces chiffres à la lecture desquels on

s'aperçoit que la subvention fédérale s'est amenuisée à la suite de circonstances économiques sans doute, alors que certains de nos cantons intéressés ont fait un geste supplémentaire pour lequel nous les remercions.

Par contre, les frais d'impression n'ont cessé d'augmenter, posant aux responsables un problème constant. Nous avons dû trop longtemps nous contenter de trois feuilles par an, alors qu'il est dit que le Bulletin bibliographique est un organe trimestriel. Heureusement, la cession par l'Éducateur de quelques-unes de ses pages contribue à diminuer le coût. Nous remercions chaleureusement les deux rédacteurs Willemin et Chablop de leur compréhension.

De l'équipe des cinq du Bulletin bibliographique, seul le secrétaire-caissier reçoit une rétribution de 200 fr. par année. Les quatre autres collaborateurs travaillent à titre gracieux. Ils n'ont, pour toute récompense, que le modeste repas qu'ils prennent, eux venus de si loin, à l'occasion de l'assemblée annuelle.

Nous n'avons que fort peu d'échos quant à l'utilité de notre entreprise. Rarement un remerciement d'auteur. Et pourtant, ce sont 4900 ouvrages que la commission a examinés depuis sa fondation. Nous n'avons pas le moyen d'acheter des livres et ceux que nous recevons ne nous emballent pas toujours. Pour instruire messieurs les éditeurs de nos buts, nous avons récemment tapé une soixantaine de lettres à l'intention de la Suisse romande et de la France.

Notre entreprise est d'utilité publique. Comment marquer mieux son cinquantenaire qu'en organisant l'automne prochain une exposition de livres d'enfants que nous sommes en train de mettre sur pied et dont nous reparlerons. Peut-être, avec l'appui d'un éditeur qui est déjà de nos amis, pourrons-nous ouvrir un concours parmi nos collègues ? La chose est à l'étude.

Bref ! nous faisons de notre mieux avec les moyens de bord. Le meilleur esprit règne au sein de la commission dont les réunions sont empreintes de la plus épataante cordialité. Et nous entendons bien continuer ainsi afin de transmettre à nos successeurs l'œuvre qu'ont si admirablement servie nos anciens.

Nous remercions autorités, sociétés pédagogiques et maisons d'édition de tout l'intérêt, de toute la bienveillante compréhension qu'elles nous portent.

Sur ce, ad multos annos !

A. Chevalley.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'INSTITUTEURS

CONGRÈS DE COPENHAGUE — Juillet 1952

C'est à Copenhague que s'est réuni, du 26 au 31 juillet, le Congrès de la F.I.A.I., qui, selon une tradition vieille de 5 ans, se tient en même temps et au même lieu que celui de la Fédération internationale des Professeurs de l'Enseignement secondaire officiel (F.I.P.E.S.O.).

Nos collègues du Danemark se sont révélés d'excellents organisateurs. Ils avaient notamment obtenu du gouvernement la libre dispo-

sition de tout le rez-de-chaussée du château de Christiansborg, siège du Parlement, de sorte que toutes les activités du congrès se trouvaient réunies sous un même toit : salles de séances et de commissions, local d'exposition de la presse pédagogique, bureau d'accueil et de renseignements et même restaurant, de sorte que les allées et venues des congressistes étaient réduites au minimum et que le congrès a pu travailler dans les meilleures conditions.

Car, je crois pouvoir dire que, ce qui a caractérisé nos réunions de 1952, c'est qu'elles ont été avant tout des réunions de travail sérieux, même austère. Une soixantaine de délégués représentaient dix-sept nations et vingt associations. La présidente, Mlle M. L. Cavalier (France) a conduit les débats avec fermeté et notre collègue R. Michel, constamment sur la sellette en sa qualité de secrétaire général, a fait preuve de son autorité habituelle dans ses nombreuses interventions. La Suisse était représentée par MM. Egg, Binder et Klausener, du S.L.V., et G. Delay et W. Porret, de la S.P.R.

Rarement les délégués ont montré pareille assiduité aux séances. D'un bout à l'autre de celles-ci, il n'y avait jamais une place inoccupée autour des tables, et c'était d'autant plus méritoire que les charmes de Copenhague offraient aux amateurs d'évasion toutes sortes de tentations...

Quatre objets principaux figuraient à l'ordre du jour : D'abord, les **déclarations des délégations** sur l'activité déployée par les associations pendant l'année 1951-52. Vingt déclarations, même limitées à cinq minutes, temps d'ailleurs largement doublé par la traduction, cela m'a paru un peu long. Il faudrait, je crois, trouver une forme différente à ce genre de communications.

Deux thèmes d'étude avaient été proposés à la méditation des associations : le premier, les **activités péri et post-scolaires**, fut exposé par un rapport de R. Michel. Les conclusions paraîtront dans le Bulletin. Le second, la **presse des organisations du corps enseignant**, fut traité en deux séances communes avec nos collègues secondaires. J'ai eu l'honneur de présenter le rapport, au nom de la F.I.A.I., tandis que M. Atchins (Angleterre) parlait au nom de la F.I.P.E.S.O. Les conclusions de ces travaux paraîtront aussi dans le Bulletin.

Les discussions qui suivirent les rapports sur les deux sujets proposés furent peu nourries ; il faut dire que les thèmes ne s'y prêtaient guère car les rapports présentaient le dépouillement d'une double enquête auprès des associations et ils exposaient surtout ce qui se fait actuellement dans les différents pays. L'intérêt résidait plus dans les renseignements fournis par les rapports eux-mêmes que dans les idées générales qui auraient pu être agitées à leur propos. Et toutes les conclusions furent assez rapidement adoptées à l'unanimité.

Le dernier point à l'ordre du jour souleva des discussions beaucoup plus mouvementées ; il s'agissait de la fondation de la **Confédération mondiale**. Rappelons que l'idée d'unir en une seule confédération les grandes associations internationales du corps enseignant date de 1947, et qu'un premier pas fut fait par l'accord avec la

F.I.P.E.S.O. Ce fut plus compliqué avec la W.O.T.P. (organisation mondiale de la profession enseignante) fondée en Amérique en 1946. Après de très longs pourparlers, des statuts furent élaborés, qui furent acceptés définitivement l'an dernier. Mais au dernier moment, des difficultés se présentèrent, nées de l'interprétation de ces statuts. Deux problèmes surtout se posèrent : celui de la répartition des voix attribuées à chaque association, et celui de l'activité même de la Confédération pendant sa première année.

La répartition des voix est réglée par les statuts selon un barème assez compliqué, sur la base du nombre des membres cotisants (8 ct. suisses par membre) ; cela ne soulève aucune difficulté pour les associations adhérentes à la F.I.P.E.S.O. et à la F.I.A.I., mais une réserve statutaire stipule que la cotisation à la Confédération ne doit pas dépasser le 2 % du budget des associations ; il en résulte que certaines associations de la W.O.T.P., qui annoncent plusieurs centaines de mille membres, ne payent que des cotisations très inférieures à ce qu'elles devraient. Comment alors leur attribuer des voix ?

La délégation française à la F.I.A.I., soutenue par un grand nombre des associations de notre fédération, demandait que pour être mise au bénéfice de la dérogation à la cotisation entière, chaque association devrait fournir à une commission de vérification, toutes les pièces nécessaires à prouver la bonne foi de leur budget réduit ; ce n'est qu'après un examen approfondi de leur situation que la dérogation pourrait leur être accordée et le nombre de leurs voix fixé.

Une résolution dans ce sens fut votée à la quasi-unanimité.

Quant à l'orientation de la Confédération au cours de sa première année d'activité, elle dépendra évidemment de son Conseil exécutif et un mandat très précis fut donné à R. Michel, désigné à ce conseil comme représentant de la F.I.A.I.

Le Congrès se termina par la séance administrative : les comptes furent approuvés et R. Michel et Willemain furent confirmés par acclamations dans leurs fonctions. Et l'Allemagne invita le congrès de l'an prochain à Berlin ou éventuellement dans une autre ville de l'Ouest.

Remercions nos collègues danois de leur travail et de la cordialité de leur accueil, comme de l'excursion qu'ils nous offrirent, à Elseneur, où nous eûmes bien de la peine à évoquer, au milieu de la foule endimanchée, la figure tourmentée d'Hamlet et la mélancolique Ophélie... *

Le premier août eurent lieu les séances de fondation de la **Confédération mondiale**.

Celle du matin était purement administrative. Le président fut rapidement désigné, à l'unanimité, en la personne de M. R. Gould, secrétaire général de la N.U.T. (Angleterre). Mais la discussion de la proposition française au sujet des mandats (voir ci-dessus) donna lieu à une des plus belles « pétoillées » que j'aie jamais vues (et Dieu sait si j'en ai vu !) Amendements proposés, repoussés, repris, votes contestés, recommandés, recontestés, bref, une obstruction en règle.

Pourtant le président, gardant un parfait sang-froid, fit ce qu'il put, pour mettre de l'ordre et de la clarté dans les débats.

Enfin, la fatigue aidant, on finit par conclure en arrivant à une cote plus ou moins bien taillée et les élections au Comité exécutif purent avoir lieu dans un calme relatif.

L'après-midi, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique du Danemark, l'Aula de l'Université de Copenhague vit la séance solennelle de fondation.

La nouvelle Confédération est donc créée ; puisse-t-elle répondre aux espoirs de ses promoteurs !

G. W.

CONGRÈS ANNUEL
DU SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS
DE L'UNION FRANÇAISE
Paris, 16 au 19 juillet 1952

Suivant une coutume heureuse, le Syndicat National des Instituteurs (S.N.I.) tient ses assises annuelles alternativement à Paris et en province. Le congrès de 1951 ayant eu lieu à St-Malo, c'est en plein centre de la capitale, rue St-Dominique, que les 500 délégués des sections départementales ont siégé pendant 4 jours au rez-de-chaussée de la Maison de la Chimie. Par une curieuse coïncidence, les Journées nationales de l'Enseignement libre se tenaient au 1er étage, et ce voisinage ne donna lieu à aucun frottement. La France est toujours la terre de la liberté où toutes les thèses peuvent être librement exposées.

Le congrès des instituteurs français a pris cette année pour thème majeur **la défense de la laïcité**. Les lois Marie et Barangé accordant de larges subventions aux écoles libres constituent une grave défaite pour l'école publique, la plus grave depuis 70 ans, déclare M. Albert Bayet, président de la Ligue de l'enseignement.

La première journée fut ouverte, selon la tradition, par les déclarations des délégations étrangères : Allemagne occidentale, Belgique, Hollande, Suisse, Yougoslavie. Delay apporta dans une brève mais vibrante allocution le salut et les vœux de la S. P. R.

Puis le secrétaire général du S.N.I., notre collègue Denis Foresier, présenta le **Rapport moral** paru dans l'Ecole libératrice, en insistant particulièrement sur les points essentiels :

défense de l'école laïque,
mise en chantier rapide de nombreux bâtiments scolaires,
indépendance du syndicat à l'égard des partis politiques.

« Nous n'admettrons pas, dit-il en terminant, la révocation de fonctionnaires communistes, mais nous ne tolérerons pas non plus le noyau-tage de notre syndicat par des « fractions » qui cherchent à le politiser. Le S.N.I. est et restera rigoureusement autonome et indépendant. »

La journée suivante fut entièrement consacrée à la discussion du rapport moral. 45 orateurs étaient inscrits : vaste débat où l'activité du Bureau national est passée en revue, critiquée parfois violemment, où tous les sujets sont abordés avec une totale liberté d'expression : poli-

tique du gouvernement, guerre de Corée et du Vietnam, problèmes de la colonisation, unité syndicale avec la classe ouvrière et tant d'autres. C'est extrêmement vivant, même passionnant. On distingue assez rapidement 4 tendances : la majorité qui appuie le Bureau dans sa lutte pour maintenir l'unité et l'indépendance du S.N.I., la C.G.T. communiste, minorité très agissante, la tendance de l'Ecole émancipée et enfin la tendance Force Ouvrière.

On ne peut qu'admirer la belle tenue de cette vaste assemblée, l'objectivité de nos amis français, leur respect de l'opinion d'autrui et aussi... leur patience ! Il était plus de 20 heures lorsque Forestieracheva de répondre aux nombreux interpellateurs. Le rapport moral, soumis au vote par mandat des sections départementales, fut finalement adopté par 1001 mandats contre 500 (40 abstentions).

La 3e journée, réservée aux questions pédagogiques, a ramené l'unanimité parmi les délégués. On entendit tout d'abord un rapport de Durand sur « L'instituteur dans la post-école ». Il rappelle les efforts tentés depuis la Libération par les ennemis de l'école laïque pour conquérir la jeunesse à coups de slogans et de propagande. Mais l'immense majorité des jeunes refusent de se laisser embrigader. Il faut développer les amicales laïques, les œuvres éducatives post-scolaires ouvertes à tous, quelles que soient leurs convictions. Il s'agit d'assurer le plein épanouissement physique, intellectuel et moral des adolescents, de développer leur personnalité, de former leur sens critique, de leur permettre de juger objectivement toutes les manifestations de l'activité humaine, d'accorder à la culture la plus large place.

Le congrès unanime approuve le rapport Durand.

Un 2e sujet est exposé par Roger Denux : « Le cycle d'orientation ». Travail très riche, très fouillé, dont il est difficile de donner une idée complète en quelques mots. Il ne s'agit pas de l'orientation professionnelle telle que nous la pratiquons, mais de ce qu'on pourrait appeler la préorientation.

Le premier problème est celui de l'enfance inadaptée pour laquelle il faut créer les classes de perfectionnement, les établissements nécessaires et recruter le personnel qualifié.

Quant à l'orientation de la masse des élèves, elle dépend trop souvent de la situation familiale et des insuffisances des services de l'enseignement. Cette orientation doit être conduite prudemment tout au long de la scolarité. L'examen ne doit plus se dresser comme un obstacle mais permettre seulement le contrôle des connaissances et des aptitudes de l'enfant. On aboutira à un bilan des possibilités de chaque élève qui sera placé devant un éventail de voies à choisir. C'est à ce moment-là qu'interviendra le conseiller de profession pour aiguiller l'adolescent vers les carrières qui lui conviennent sans être trop encadrées.

Les mesures pratiques pour aboutir aux résultats désirés consistent à prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans et à créer 36 000 classes dirigées par des maîtres ayant reçu une formation spéciale.

Le cycle d'orientation est la clé de la réforme de l'enseignement.

Sa réalisation est urgente si l'on veut donner à l'enfant le moyen de construire son propre bonheur. Telle fut la conclusion adoptée à l'unanimité.

Nos collègues français luttent vaillamment pour le progrès de l'école populaire ; nous comprenons leur profonde déception de voir le gouvernement diminuer les crédits au moment où les besoins de l'enseignement sont si vastes et si urgents. Nous les félicitons de garder si vivante la foi en un avenir meilleur, l'ardent désir d'une paix juste et durable.

La dernière journée fut celle des motions et résolutions. La commission ad hoc en a examiné plus de 80, portant sur des sujets très divers. Présentées par Aigueperse, elles sont en général adoptées rapidement. La plus importante donna lieu à un vaste débat souvent ardent. C'est la **motion d'orientation** qui doit servir en quelque sorte de ligne directrice au Bureau national du S.N.I. La motion de la majorité demandait essentiellement :

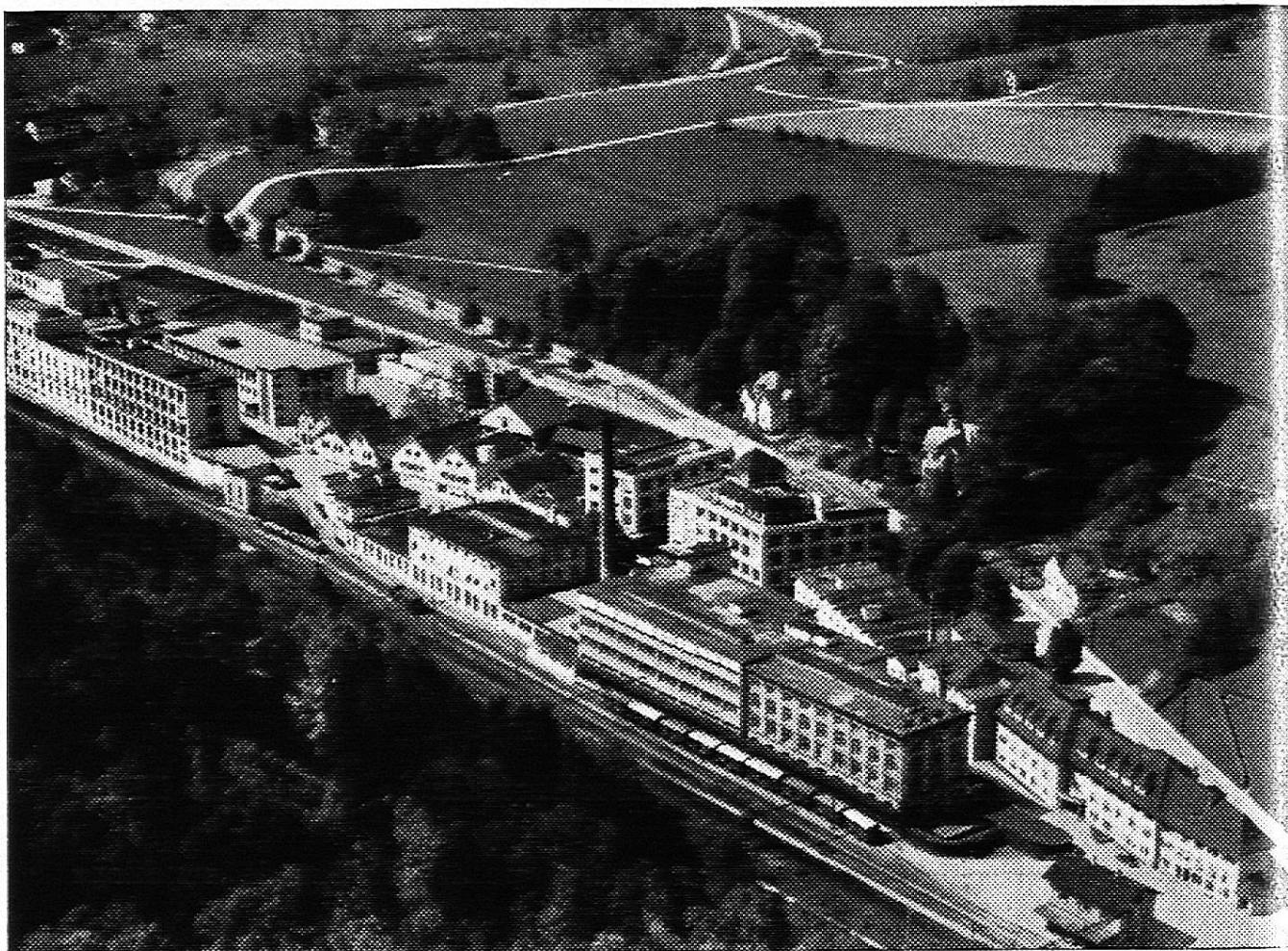
1. L'abrogation de la loi Barangé.
2. L'annulation des économies effectuées sur le budget de l'Education nationale.
3. Le recrutement sans discrimination politique. Pas de sanctions pour fautes non-professionnelles.
4. La sauvegarde de l'unité du S.N.I.

Cette motion fut adoptée par 981 mandats contre 422 à la C.G.T., 120 à l'Ecole émancipée, 6 à la tendance Force Ouvrière et 18 abstentions. Puis l'assemblée clôture ses travaux en choisissant Pau pour le congrès de 1953.

Ce qu'il faudrait pouvoir exprimer, c'est l'atmosphère d'un congrès français, la courtoisie, l'amabilité avec lesquelles nous avons été reçus. Il faudrait parler de ce dimanche matin idéalement beau, où nous visitâmes le quartier du Marais sous la conduite d'une jeune étudiante de l'Ecole du Louvre, érudite et charmante, qui faisait revivre pour nous les vieilles pierres. Il faudrait dire aussi comment nous fûmes reçus au Château de la Verrière, belle construction du XVIII^e, entourée d'un parc de 18 hectares où on nous offrit sous l'ombrage des arbres séculaires un spectacle de haute valeur. Le Château de la Verrière, nouvelle acquisition de la Mutuelle générale de l'Ed. nationale, sera organisé en centre médical, complétant ainsi l'équipement sanitaire des enseignants de France. Notons en passant que la « Mutuelle générale » possède déjà un sanatorium dans la Creuse, un autre en Haute-Savoie, une magnifique maison de vacances au Midi (Châteaubriand) et un centre d'après-cure à Maisons-Lafitte. Belles réalisations dues à l'esprit d'entraide et bien dignes d'être imitées.

Une fois de plus, nous avons apprécié hautement l'hospitalité bien française de nos collègues et amis. Qu'ils en soient sincèrement remerciés et que leurs luttes ardues soient couronnées de succès.

M. Jaquet.



La Fabrique Maggi s'étire au fond d'une jolie vallée, à Kempttal près de Winterthur, au milieu de son immense domaine qui non seulement fournit une grande partie des légumes entrant dans la fabrication des produits Maggi, mais nourrit l'un des plus magnifiques troupeaux du pays.

Assister à la préparation des légumes frais, des céréales et des légumineuses dans cette immense cuisine qu'est la Fabrique Maggi... à la naissance des Potages, au conditionnement des Bouillons et de l'Arome Maggi... voir les cultures et l'élevage Maggi... voilà un but idéal pour une course d'école !

Chaque groupe est bien reçu à Kempttal par des guides parlant français et une petite collation est offerte pour réparer les fatigues du voyage.

VAUD**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ECOLE PESTALOZZI
A ECHICHENS**

La réunion annuelle des amis de cette institution a eu lieu le 12 juillet dernier à Echichens ; c'est à une trentaine de personnes que M. Martin, chef de service, président par intérim, adresse son salut de bienvenue. Il rend un vibrant hommage à deux éminentes personnalités décédées en cours d'année : M. le Dr L. Bovey, membre, et M. A. André, président du comité ; l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire. La succession du Dr Bovey est assurée par M. le Dr Bergier, nouveau chef de l'Office médico-pédagogique ; M. André n'est pas encore remplacé à la tête du comité.

Dans son rapport, M. J. Besson, directeur, relève l'augmentation satisfaisante des membres de l'institution (à l'effectif actuel de plus de 1200) ; leurs cotisations représentent pour l'Asile un apport sûr et régulier. Au cours du dernier exercice, l'école a hébergé environ soixante garçons. M. Besson donne connaissance des résultats de l'Action 1952 (lâcher de ballonnets, etc.) dont le coquet bénéfice est dû en bonne partie à l'activité du corps enseignant et des élèves primaires (ces résultats ont été publiés dans l'*Educateur* du 12 juillet). M. le pasteur Guex pense qu'on doit se réjouir du résultat moral de cette action plus encore que du résultat financier, parce que la campagne entreprise a fait connaître l'Ecole Pestalozzi. M. Besson commente enfin le plan de réorganisation qu'il a élaboré avec la collaboration de M. Cruchet, architecte ; plan qui ne manque pas d'ambition et dont M. Monnet, chef de service au Département de l'Intérieur, préconise la réalisation par étapes ; l'assemblée approuve ce point de vue.

La Commission de vérification propose l'adoption des comptes qui, sur un total de dépenses d'environ Fr. 170 000.—, présentent un léger bénéfice de Fr. 602.—. L'assemblée fait sienne les conclusions de la commission composée de nos deux collègues A. Corthésy, Chexbres, et B. Jotterand, Morges.

M. Martin, président, après avoir, au nom de tous, adressé ses vifs remerciements à M. Besson pour son activité dévouée, demande à l'assemblée de faire confiance au Comité pour la désignation d'un président ; cette confiance, l'assemblée l'a manifestée en ratifiant le choix du Dr Bergier.

Le Comité S.P.V. lui aussi a été heureux du brillant résultat de la campagne de cette année ; il remercie tous les collègues qui par leur dévouement en ont assuré le succès.

J.

DÉMISSIONS

Nous adressons nos vœux aux collègues désignés ci-après, qui ont quitté la S.P.V. soit pour prendre leur retraite ou changer d'activité, soit pour fonder un foyer.

Mlle Capt Edith, Ballaigues ; Mme Cherix-Nicoud Liliane, Dom-pierre ; Mlles Conod Marianne, St. Livres ; Estoppey Suzanne, Orbe ;

Girod Eliane, Morges ; Grobety Marceline, La Tour-de-Peilz ; Mme Guyaz Blanche, Yverdon ; M^{es} Nicollet Paulette, Lausanne ; Parisod Marguerite, Lausanne ; Porchet Violette, Lausanne ; Mme Randin-Maire Sylvette, Cossonay ; M^{lle} Reymond Berthe, Lausanne ; Mme Treyvaud-Gavillet Mariette, Cudrefin ; M^{lle} Vorburger Marguerite, Chexbres ; Mme Zali-Zwahlen, La Sarraz ; MM. Burdet Jules, Valeyres s. Montagny ; Crausaz Emile, Ballaigues ; Guignard Ami, Penthéréaz ; Jacot Marcel, Borex-Crassier ; Margot Edouard, Lussery ; Marguerat Charles, Donatyre ; Pochon Victor, Villars-Mendraz ; Rochat Edmond, Cossonay ; Mme Paccaud-Sigrist Rose, Nyon ; M. Gillabert Louis, Combremont-le-Petit ; M^{es} Viret Jacqueline, Lausanne ; Chevalley Huguette, Publoz-Puidoux ; Mme Diserens-Henry Bluette, Yvonand ; M. Bettembo André, Gland ; M^{lle} Morel Louise, Vevey ; M. Tacheron Jules, Leysin ; M^{es} Rochat Fanny, Cossonay ; Magnin Juliette, Bussigny ; MM. Gaillard René, Ecublens ; Liron Ernest, Préverenges ; Charlet Lucien, Morges ; Mmes Grin-Mottaz Elsa, Lausanne ; Python, Lausanne ; M^{lle} Golay Suzanne, Montagny s. Yverdon ; Mme Pasche-Masméjan Suzanne, Corseaux.

NECROLOGIE

† Alice Cordey. — Voici deux ans bientôt — c'était au début de novembre 1950 — que nous remettions à M^{lle} Alice Cordey le diplôme de membre honoraire de la S.P.V. M^{lle} Cordey nous disait alors sa joie, non seulement d'appartenir à notre corporation, mais surtout d'avoir pu, pendant plus de trente ans, se consacrer aux déshérités de cet Institut des Sourds, à Moudon, qu'elle aimait et à qui elle a donné plus que ses forces : sa vie entière.

Fille de la campagne, de cette région de Forel-Lavaux, au climat rude, M^{lle} Cordey était de cette race de lutteurs pour qui le sens du devoir n'est pas un vain mot. Diplômée de l'Institut Rousseau et maîtresse admirable des petits, elle n'a ménagé ni son temps, ni ses peines, ni son dévouement, qu'elle a poussé, sans bruit, jusqu'au sacrifice.

M^{lle} Alice Cordey s'en est allée, jouissant à peine de la retraite qu'elle avait pourtant bien méritée. Mais elle laisse aux plus jeunes que nous sommes son bel exemple pédagogique et humanitaire.

B.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Nous vous rappelons l'assemblée générale de l'association qui aura lieu le 13 septembre.

Rendez-vous devant la Gare Centrale de Lausanne (sortie est) à 13 h. 45 pour course-surprise.

Le Comité.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES MAITRESSES MÉNAGÈRES

Nous rappelons à nos membres l'assemblée annuelle de la Fédération romande qui aura lieu à Sion, le samedi 27 septembre prochain. Prière de consulter l'ordre du jour dans « Joie et travail » (juillet-aôut) ou de se renseigner auprès de M^{lle} Jacot-Descombes, à Prilly.

**ASSOCIATION VAUDOISE
DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE**

Assemblée générale le 13 septembre 1952, dès 8 h. 30, à la Salle Tissot (Rumine). Causerie de Mlle Jaques sur les troubles du langage.

Après-midi concert donné par un quatuor de pipeaux de bambou, à la salle de la Fraternité de St. Martin.

Invitation cordiale à tous les collègues. Entrée libre.

Le Comité.

POSTES AU CONCOURS

Délai : 10 septembre. — Instituteur primaire : **Champagne**.

Délai : 17 septembre.

Instituteurs primaires : **Corbeyrier, Essertes s. Oron.**

Institutrices primaires : **Grandcour, Leysin, Molondin, Prangins.**

Institutrices semi-enfantines : **Gimel, Provence, St-Georges.**

Maîtresse de travaux à l'aiguille (6 heures) : **Vaulion.**

GENÈVE U. I. G. - DAMES ET MESSIEURS

THEATRE DE LA COMEDIE — SAISON 1952-53

Comme elle l'a fait pour les saisons précédentes, la « Comédie » délivrera des abonnements « Associations » à prix réduits pour la saison prochaine.

Ils donneront droit à **huit spectacles**, dont plusieurs seront joués avec des artistes venus de Paris.

Nous vous donnons ci-dessous le tarif des abonnements qui seront valables — les premières ayant généralement lieu le vendredi — **le dimanche**, matinée ou soirée, ou **le lundi**, soirée.

Prix des abonnements « Associations » (8 spectacles) :

Stalle orchestre — fauteuil	Fr. 40.—
Stalle de parterre	» 31.—
Parterre	» 25.—
Cordon 1re galerie — loge	» 33.—
Autres rangs 1re galerie	» 28.—
Cordon 2me galerie	» 21.—
Autres rangs 2me galerie	» 17.—
1er amphithéâtre	» 12.—
2me amphithéâtre	» 10.—
3me amphithéâtre	» 7.50

Les abonnés bénéficieront d'une priorité de location pour les spectacles hors abonnements.

Les membres de nos sections qui désirent s'abonner pour la saison nouvelle sont priés de s'inscrire au plus vite auprès du président de la section des Messieurs, notre collègue **Nussbaum, Grand Pré 20.**

En outre, ils devront choisir leurs places à la « Comédie » dès le 8 septembre pour les anciens abonnés, dès le 15 septembre pour les nouveaux abonnés.

Pour l'U.I.G. : Ad. L.

† DOCTEUR FRÉDÉRIC RILLIET (1878 - 1952)

Le Docteur F. Rilliet, décédé le 20 juillet, était un de ces hommes qu'il faut bien connaître pour les apprécier. Son abord parfois bourru masquait une nature foncièrement droite et sensible. Il aimait les enfants, sa tâche de médecin des écoles, et ceux qui recourraient à ses services savaient la qualité de son dévouement et de son art. La Colonie complémentaire, par exemple, que préside notre ami Emile Métraux, tuteur général et ancien instituteur, et qui accueille des enfants difficiles pour les vacances d'été, s'assurait toujours la collaboration du docteur Rilliet pour la visite médicale. Elle lui manifesta sa reconnaissance en le nommant membre d'honneur de l'association. Nulle distinction ne lui fut plus agréable que ce geste de sympathie. On pourrait citer bien des traits pour évoquer sa fidélité, sa modestie, son travail probe et tenace.

Une carrière professionnelle de plus de quarante ans à la tête du Service médical des écoles témoigne assez de la valeur du Dr Rilliet. Il fut en effet nommé en 1908 après avoir obtenu les grades de bachelier ès lettres et ès sciences, et le titre de docteur en médecine qui couronna des études faites à Genève, à Paris, à Berne et à Berlin. Médecin-conseil de la Fédération genevoise des sociétés de secours mutuels, de la Caisse d'assurance scolaire, il s'intéressa à l'activité de nombreuses institutions, fit partie de plusieurs comités, et fut maire de la commune de Bellevue, président du Conseil de paroisse pendant de nombreuses années.

Nous regrettons profondément que l'état de santé du Dr Rilliet n'ait pas permis qu'on organisât pour clore sa belle carrière la réunion habituelle des adieux. Elle eût donné à tous ceux avec qui le docteur Rilliet avait travaillé l'occasion de lui exprimer leur reconnaissance.

On a besoin dans le travail social de ces personnalités qui font sans bruit une besogne grande et sûre. Le Dr Rilliet appartenait à cette catégorie d'excellents citoyens qui ont généreusement servi notre communauté genevoise. Nous conserverons à sa mémoire ces sentiments d'estime et de gratitude.

Edouard Laravoire.

NEUCHATEL

COMITÉ CENTRAL

Le C.C. a repris son activité aussitôt les vacances terminées.

Il a d'abord mis au point le texte définitif du projet de règlement de la S.P.N. V.P.O.D. qui sera soumis à l'assemblée générale. Chaque membre en recevra un exemplaire assez tôt.

L'organisation du Congrès romand de 1954 nous revient. La section de Neuchâtel va prendre la chose en mains sans tarder. C'est en effet, le tour du chef-lieu puisqu'en 1936 La Chaux-de-Fonds et Le Locle s'en étaient chargés. Le sujet qui devra être étudié par les sections cantonales est le suivant : « Rapport des autorités avec le corps enseignant ».

La « Trisannuelle » aura lieu cet automne, le samedi 8 novembre, à La Chaux-de-Fonds.

Le C.C. est mis au courant, par son président, de la dernière assemblée des délégués du Cartel cantonal V.P.O.D. (29. VIII. 52) ; correspondance avec Me Tell Perrin au sujet de l'emploi de l'indice du coût de la vie dans le calcul du pour-cent d'augmentation de nos traitements, réponse non-convaincante du Conseil d'Etat ; des caisses de retraite à réorganiser, point de nouvelles officielles, mais nous pensons pouvoir garder notre optimisme ; d'autres questions n'ont pas encore trouvé de solution et ne peuvent être abordées dans ce journal.

Les deux millions et demi votés par le Grand Conseil pour la construction de bâtiments universitaires au Mail feront l'objet d'une votation populaire assez prochaine. On nous demande notre appui dans la campagne qui va être entreprise en faveur de ce crédit.

W. G.

DÉPARTS

Deux institutrices appréciées, Mlles Claudine Marchand et Evelyne Jeanrichard, en fonctions depuis plusieurs années au Locle, nous ont quittés pour se marier. Nous leur présentons nos félicitations et leur souhaitons tout le bonheur possible...

W. G.

NÉCROLOGIES

† **Berthe Clerc.** Notre ancienne collègue de Couvet, Mlle Berthe Clerc, arrivée au bel âge de 91 ans, vient de s'éteindre. Elle avait enseigné avec dévouement durant plus de quarante ans et fut très estimée dans son Eglise où elle s'occupait de l'école du dimanche et des missions.

† **Jeanne Chapuis.** Mlle Chapuis, institutrice aux Ponts-de-Martel, avait pris sa retraite à Chardonne sur Vevey, où elle est décédée à l'âge de 82 ans, le 1er août. La commission scolaire des Ponts, reconnaissante, envoya à la famille des condoléances officielles.

W. G.

† **Etienne Jacot.** Le 18 août, une suite nombreuse d'amis et de connaissances a accompagné au champ du repos notre ancien collègue Etienne Jacot, décédé brusquement dans sa 67e année.

Il avait fait ses études pédagogiques à l'Ecole normale de Fleurier. Tôt après les avoir terminées, au printemps 1907, à la suite d'un examen de concours, il fut nommé instituteur dans cette localité. Il y poursuivit sa carrière professionnelle tout entière jusqu'en 1946 ; en ce moment, il se retira. L'année passée, à pareille époque, les atteintes insidieuses d'une « angine de poitrine » l'obligèrent à prendre des méénagements de plus en plus sévères. Cette maladie, qui ne pardonne guère, s'aggrava de mois en mois, et, le 16 août, une crise violente et très douloureuse l'emporta.

D'Etienne Jacot, la population de notre village gardera le souvenir durable d'une personnalité au caractère sociable, sensible et foncière-

ment bon, dont le désir constant fut de rendre service à la communauté. Ce n'était pas en vain que l'on faisait appel aux qualités de son cœur et de son esprit.

Excellent chanteur, il fut un membre fidèle et très apprécié de plusieurs sociétés chorales. Chrétien éprouvé par les vicissitudes de la vie, il rendit de grands services à son Eglise, en sa qualité d'Ancien, de directeur, puis de président du chœur mixte paroissial. Là aussi, le vide que cause ce départ sera très sensible. Il joua un rôle dans la vie politique de la localité. Citoyen très attaché au parti radical, il fit partie du Conseil général pendant de nombreuses années. Il en fut le secrétaire particulièrement compétent. Ses avis judicieux, toujours exposés avec calme et objectivité étaient écoutés par tous avec déférence. Quelques jours avant sa mort, il essaya encore d'assister à une séance de cette Autorité, mais en s'y rendant, il tomba dans la rue, victime d'une crise du mal qui le minait ; on dut le reconduire à son domicile.

Nous présentons à sa fille, Mlle Monique Jacot, institutrice aux Bayards, à son beau-fils, instituteur à Buttes et à ses quatre autres enfants, l'expression de notre profonde et très affectueuse sympathie.

C. G.

JURA BERNOIS

ON REMET ÇA !

Adieu vacances, bonjour chroniques ! Allez par les chemins de Romandie apporter les échos pédagogiques de notre terre rauraque !

LA GRANDE PRÉOCCUPATION

C'est certainement la préparation du Congrès pédagogique jurassien des 11 et 12 octobre prochains. Le comité S.P.J., la section de Delémont et tous leurs collaborateurs sont au travail pour faire de ces journées des heures claires. (Il doit y avoir des nuits sans sommeil dans la Vallée !)

Aussitôt que possible, amis lecteurs, nous vous donnerons le programme de ce congrès. Fasse le Ciel que vous n'en preniez pas connaissance trop tôt quand même, car vous n'en dormiriez plus d'impatience !

UN DÉCÈS

La section biennoise vient de perdre un de ses fidèles membres, notre collègue secondaire David Meyrat, maître à l'Ecole secondaire depuis 1913.

Veuillez sa famille accepter aussi la sympathie de notre organe romand !

ATTENTION !...

... aux nouvelles estimations des prestations en nature, collègues jurassiens ! La vie, les loyers, le bois ne sont pas meilleur marché pour nous que pour les autres gens. Souhaitons que les autorités communales fassent partout preuve de compréhension.

H. Reber.

Partie pédagogique

LA GUERRE DE ZURICH (1440 - 1450) (Voir Educateur No 13)

Une leçon qui profite

Ital Reding, l'habile diplomate qui présida durant plus de trente ans aux destinées du canton de Schwytz, devait avoir au moins vingt ans quand sa petite patrie se fourvoya dans la fâcheuse affaire de Zoug¹. Doué à un degré éminent pour la politique, comme toute sa carrière en témoigne, il ne fut sans doute pas sans tirer de cet impair et de l'humiliation qui en était résultée pour son canton la leçon qui s'en dégageait pour qui savait observer et réfléchir : le temps était décidément révolu de la politique des coups de main, des expéditions militaires anarchiques et destructrices de l'ordre établi ; les conventions contractuelles, signées et scellées par les parties, obligaient dorénavant la force, non certes à se mettre au service du droit — sauf dans les pactes confédéraux — mais à lui rendre hommage et à lier partie avec lui.

A l'audace imprudente, parfois même impudente, avec laquelle son canton avait jusqu'alors mené sa politique et soutenu tout autour de lui, souvent au mépris de tout droit, la cause de la démocratie rurale, Reding substitua donc une politique de diplomate, à la fois patiente et précautionneuse, à l'affût de toutes les occasions de s'assurer quelque avantage, même lointain, et qui ne s'inspirait de solidarité paysanne que lorsqu'il n'y avait aucun profit à espérer d'une alliance avec la classe seigneuriale ; réaliste et perspicace, il savait compter avec le temps et prendre des hypothèques sur l'avenir prévisible, à condition qu'elles fussent dûment protocolées et par conséquent incontestables.

Or la prévision qui, au début du quinzième siècle, s'imposait de plus en plus à tous les hommes de la Suisse orientale ayant quelque responsabilité gouvernementale était celle de l'ouverture prochaine de la succession du comte de Toggenbourg. Né au milieu du siècle précédent, Frédéric VII avait passé sa vie à acquérir et annexer à sa seigneurie des lambeaux de terre, lui donnant ainsi une étendue considérable mais sans aucune homogénéité interne. Vu qu'il n'avait pas d'enfant légitime, il était évident que tous ceux, parents ou voisins, qui auraient pu se faire confirmer ou accorder par lui quelque droit sur une parcelle de ce vaste domaine pouvaient espérer de la curée dont son décès donnerait le signal.

Pendant les vingt ans qui précédèrent ce décès, Reding travailla donc patiemment et méthodiquement à créer des liens de plus en plus étroits entre Frédéric VII d'une part et, de l'autre, Schwytz, parfois aussi Glaris. Il y réussit au point d'obtenir pour son canton, connu quelques années auparavant pour son agressivité contre la classe seigneuriale, la cession de la plaine située entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt, ce qui le rendait voisin de la riche vallée de la Thur. Aussitôt après la mort du comte, les Schwytzois annexèrent ce territoire, au grand dépit des Zuricois qui comptaient l'acquérir sur la foi de vagues

¹ No 13 de l'*Educateur* 1952.

promesses qu'ils avaient reçues autrefois. Puis, en jouant cette fois de la solidarité paysanne, Reding réussit à nouer de précieux liens entre son canton et les principales communes du Toggenbourg voisin, que Stussi, l'énergique mais un peu trop arrogant bourgmestre de Zurich, avait en vain sollicitées de s'allier avec sa ville.

Un nouveau conflit intercantonal

Déçus dans tous leurs espoirs, les Zuricois refusèrent de s'incliner devant les succès de leurs rivaux et, pour se venger, leur fermèrent leurs marchés. Contre cette mesure gravement préjudiciable à leurs intérêts et contraire à l'esprit même de la Confédération les Schwytzois invoquèrent immédiatement les clauses arbitrales du pacte conclu en 1351 avec Zurich, qui stipulaient qu'en cas de conflit entre les partenaires leurs délégués se rencontreraient à Einsiedeln pour essayer de le résoudre, ou pour désigner un arbitre chargé de le trancher. Mais les Zuricois, qui savaient que leurs revendications n'avaient aucune chance de l'emporter sur les droits acquis par leurs habiles concurrents, se dérobèrent sous divers prétextes, violant ainsi à leur tour la lettre et l'esprit de ce droit confédéral dont, trente ans auparavant, ils s'étaient faits contre Schwytz les ardents défenseurs. Celui-ci, qui savait ses acquisitions intangibles du point de vue juridique, ne demandait en revanche pas mieux que d'en faire examiner et reconnaître la légitimité par des tiers et faisait ainsi maintenant figure de champion de l'observance stricte des engagements formulés dans les pactes.

Les autres cantons suivaient, on le devine, avec une inquiétude croissante le développement de cette affaire. L'opposition de Zurich à la procédure arbitrale prescrite par le droit confédéral, et toutes les démarches officieuses ou privées n'ayant pu triompher de cette obstination — le refus de Reding de céder, par esprit de conciliation, la moindre parcelle des avantages acquis rendait du reste illusoire tout espoir d'arrangement à l'amiable — il ne leur resta plus qu'à déclarer, lors d'une diète réunie à Lucerne en 1438, qu'à leurs yeux l'affaire était classée, et que les deux cantons en conflit devaient reprendre entre eux des relations normales, ajoutant à cela un avertissement solennel :

« Nous considérons que celle des deux parties qui n'accepterait pas cette sentence ferait preuve d'intentions hostiles à l'égard de l'autre, et nous protégerons contre elle de toutes nos forces, en y engageant nos corps et nos biens, la partie qui s'y soumettra. »

Zurich ne prit pas la chose au tragique et maintint presque toutes les mesures prises contre Schwytz. On sait ce qui en résulta : la tension entre les deux cantons s'aggrava et, en 1439, leurs troupes faillirent en venir aux mains ; l'armistice d'un an conclu sous la pression des autres cantons ne fit que retarder le dénouement et, le 4 novembre 1440, les Schwytzois, ne voulant plus supporter le blocus économique pratiqué par leurs voisins, leur déclarèrent la guerre, non sans appeler tous les autres cantons à leur aide au nom même de la déclaration de la Diète de 1438.

Les Zuricois envoyèrent aussitôt une armée considérable à la rencontre des Schwytzois et invoquèrent eux aussi la garantie confédérale

que tous les pactes promettaient au canton victime d'une agression. Si devant ces deux appels opposés certains cantons éprouvèrent quelques hésitations — on en a la preuve pour Uri — elles ne furent pas longues : le 5 novembre Zurich reçut leurs unanimes déclarations de guerre. Sa consternation fut grande : ayant lui-même fait bon marché des engagements de son pacte, il s'était persuadé que les cantons non impliqués dans le conflit se garderaient bien de s'y mêler et de l'éten-dre volontairement ainsi à toute la Confédération, et ils escomptaient, sinon leur appui effectif, tout au moins leur neutralité. Le gouvernement rappela en hâte son armée et demanda la paix qui fut signée cinq semaines après : Zurich, capitulant sur toute la ligne, reconnut la légitimité des annexions des Schwytzois, leur rouvrit ses marchés et même leur abandonna, entre le lac et l'Etzel, la partie de son territoire envahie le 4 novembre.

On put croire pendant quelques mois que pour la seconde fois la force accourue au secours du droit avait triomphé de l'anarchie et que, grâce à l'efficacité des institutions fédérales, le spectre de la guerre civile avait disparu. A Zurich le parti « confédéral », réduit au silence depuis plusieurs années par ceux qu'on peut baptiser les « nationalistes », relevait la tête et, en 1441, Stüssi ne fut pas réélu bourgmestre.

Si le feu reprit bientôt de plus belle la faute, ou du moins la principale faute en fut à l'avidité intransigeante des Schwytzois. En profitant de la faiblesse de leurs adversaires pour leur arracher une partie de leur territoire, alors que déjà toutes les parcelles de l'héritage comtal convoitées par les deux rivaux étaient devenues schwytzoises, ils n'avaient suivi que leurs impulsions de haine et de vengeance et rendu inguérissable la blessure faite aux Zuricois, qui leur en gardent encore rancune. L'ensemble des cantons paya ce manque total d'esprit confédéral de quatre ans de guerre, avec tout ce que cela implique de cruautés, de souffrances, de dépenses, de dévastations et de démorisation.

Dès le début de 1442 en effet, les Zuricois du parti anti-confédéral cherchèrent comment leur ville pourrait se soustraire aux engagements de cet humiliant traité. Et comme elle était incapable de le faire par ses propres moyens, ce n'est naturellement qu'auprès de la maison d'Autriche, dont le chef était sur le point de ceindre la couronne impériale, qu'ils pouvaient espérer trouver l'appui nécessaire. Des négociations secrètes furent entamées et l'on apprit au cours de l'été que Frédéric III, duc d'Autriche et empereur d'Allemagne, avait promis son aide à Zurich, en échange de quelques terres zuricoises et surtout de la reconnaissance de ses droits souverains sur l'Argovie. Bientôt il vint en personne se faire acclamer par ses nouveaux alliés ; à son départ, deux seigneurs autrichiens assumèrent l'un la direction suprême de la politique zuricoise, l'autre le commandement militaire de la ville.

Zurich était donc devenu, en fait sinon juridiquement, la citadelle avancée des Habsbourg sur le Plateau. Certes il excipait d'un passage du pacte de 1351, détaché de son contexte et interprété dans sa lettre et non dans son esprit, pour légitimer son alliance avec l'ennemi hérititaire des Confédérés ; mais la conséquence de sa décision, si ceux-ci ne voulaient pas voir l'Autriche reprendre l'hégémonie entre le Rhin

et les Alpes, ne pouvait être que de déchaîner une guerre entre les sept cantons d'une part et les Austro-Zuricois de l'autre. Elle commença au printemps de 1443 ; son dernier épisode militaire — la bataille de Ragatz — est de mars 1446, mais quatre ans de négociations furent encore nécessaires soit entre l'Autriche et les Suisses, soit entre les sept cantons et Zurich avant que les deux traités de paix fussent signés, tant les haines et les colères restaient vives.

Il est tout à fait superflu de parler ici de la partie belliqueuse de ce dououreux et terrible conflit. Certes l'héroïsme des quinze cents Confédérés qui arrêtèrent les seize mille Armagnacs à St-Jacques et qui sauva l'Argovie de leur dévastatrice avalanche ne doit pas être oublié ; mais nos manuels en content avec tant de détails les épisodes fameux qu'ils dispensent d'y revenir dans cette étude. En revanche, ils passent entièrement, ou presque, sous silence les patients efforts qui conduisirent à la paix, comme si leurs auteurs, et derrière eux les plans d'études officiels, estimaient plus important, à notre époque, d'exciter l'esprit combatif des élèves que de les initier aux péripéties et aux difficultés de cette longue marche vers le rétablissement de la concorde confédérale¹. C'est donc à marquer ces étapes et à y montrer à l'œuvre les institutions conciliatrices des pactes intercantonaux que sera consacré le prochain article.

Des quatre ans où la guerre exerça ses cruautés et ses dévastations sur une partie de la Confédération, seul le résultat général doit être rappelé : à savoir que les deux camps se trouvaient dans l'impossibilité de forcer l'adversaire à s'avouer vaincu et par conséquent de terminer la guerre à son avantage. Certes, sur les champs de bataille, Zuricois et Autrichiens avaient toujours eu le dessous, et les troupes confédérales avaient pu envahir et dévaster une grande partie du pays zuricois. Mais comme elles manquaient d'engins de siège, les garnisons autrichiennes de Zurich et Rapperswil ne pouvaient être contraintes de capituler, de sorte que l'état de guerre se perpétuait au grand dam des finances des deux parties engagées. En d'autres termes, la force militaire se révélait impropre à résoudre le conflit... comme en Corée après douze mois de guerre.

Comment les belligérants furent amenés à chercher cette solution sur le plan diplomatique et comment ils finirent par la conquérir, voilà donc ce qu'il importe de connaître.

D. Lasserre.

LE COIN DU FRANÇAIS (VIII)

LUGER, ou SE LUGER ?

Le français s'enrichit sans cesse. Un de ses moyens est l'adoption de termes dialectaux ou étrangers dont il n'a pas l'équivalent, et qui lui sont nécessaires. C'est ainsi qu'il nous a pris **chalet**, **armailli**, **jodler** et **ranz** (des vaches) !

C'est à la fin du siècle passé que le français a emprunté aux parlars savoyard et valaisan le mot **luge**; ces parlars ne semblent du reste

² Je tiens à noter que des nombreux manuels alémaniques et romands que j'ai examinés à ce point de vue celui de MM. Grandjean et Jeanrenaud est l'un des trois où les faits de guerre sont relatés avec le moins de complaisance.

pas en avoir eu l'exclusivité, puisqu'on en trouve des vestiges en Auvergne.

Avec le mot **luge**, le français a admis le verbe **luger**. C'est là que les choses se gâtent : ignorant l'usage de ce verbe dans les dialectes où il est indigène, le français en a fait un verbe intransitif (probablement par analogie avec **skier**), ce qui est faux, et il a ignoré son second usage, qui est celui d'un verbe transitif direct !

Les lexiques et dictionnaires français disent en effet : « **Luger** (jé), v. i. Aller en **luge** ».

C'est une erreur. **Luger** veut dire **transporter au moyen d'une luge**. **On luge du bois, du foin, des meubles, etc.** Ce verbe **luger** a donc un sens voisin de celui du verbe **schlitter** que Larousse définit justement : « faire descendre le long des pentes à l'aide de schlitte : **schlitter des troncs de sapins** ».

Jamais, dans nos parlers romands, on ne dit **luger** tout court. Jamais ce verbe n'est utilisé intransitivement : « **L'enfant lugeait quand il fut victime d'un accident** » est une phrase que ne prononcera jamais un indigène. Dans nos régions, l'usage veut que ce soit le verbe réfléchi qui exprime le fait d'**aller en luge, de se servir d'une luge comme d'un véhicule**. Et l'on dit toujours chez nous : **Les enfants se lugent**.

La plupart des écrivains romands sont heureusement restés fidèles à cette tournure : ils ont eu raison. Ce n'est pas aux Romands à suivre l'exemple de Paris, quand Paris a mal adopté ou mal compris un mot romand. Et quand un élève écrit qu'il **s'est bien lugé** cet hiver, je lui donne cent fois raison contre les puristes et les pédants.

N'abusons pas du réfléchi !

Très souvent nos élèves montrent une sorte de répugnance (ou de défiance) à l'égard de la voix passive et lui préfèrent la forme pronominale. Il convient de faire bien attention : presque toujours le verbe réfléchi risque de donner à la proposition un sens bien différent de celui auquel son auteur avait pensé.

S'il est juste, par exemple, d'écrire que Néron **se fit tuer** par un esclave, il est faux de dire que Caligula **se fit assassiner**. Il fut assassiné par un officier de son état-major, ce qui est nettement différent.

« L'empereur Othon IV **se fit battre à Bouvines** », écrit un élève. C'est inexact : le chef du Saint-Empire romain germanique n'avait pas fait alliance avec Jean sans Terre et n'avait pas projeté d'envahir la France **pour se faire battre...** Il trouva plus fort que lui ; il eut le dessous ; il fut vaincu, il fut battu... Il ne se fit pas battre.

Notons que la forme pronominale peut laisser sous-entendre une idée que n'exprime pas le simple passif. Ainsi je trouve qu'il y a une nuance de blâme, de critique, presque une satisfaction sadique (la fameuse **Schadenfreude** !) dans cette expression : **il s'est fait voler**. Elle veut dire : **Ce n'est pas étonnant, il est si sot, si inattentif !** C'était prévu, avec un manque de savoir faire et une distraction pareilles, il s'est fait voler !

Comparez maintenant avec la forme passive : **Il a été volé**. Elle n'exprime rien de semblable. Elle est neutre.

(A suivre)

P. C.

33^e COMPTOIR SUISSE LAUSANNE

13-28 SEPTEMBRE 1952

Un résumé de toute l'économie d'une nation

Hôtel Helvétie, MONTREUX

Restaurant de la Cloche

Sans alcool Dortoirs

Av. du Kursaal 2 - 6 Tél. 6 44 55

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goûт
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

Pour votre course d'école, visitez le

PORT DU RHIN A BALE

Voyage à la fois instructif et captivant. De la terrasse de la tour du Silo (accessible par ascenseur moderne) vous jouissez d'un coup d'œil incomparable sur toute la ville. Panorama sur toute la région environnante, s'étendant du Jura à la Plaine d'Alsace et la chaîne des Vosges, du Pays de Bade et la Forêt Noire. Vue dominante sur le port avec son intense trafic.

Visite du port et excursion jusqu'aux Ecluses de Kembs par le bateau GLARUS.

La course est commentée par le capitaine du bord par haut-parleur.
S'adresser à la Schweizerische Reederei A.G., Basel 2 - Tél. (061) 4.98.98

TOUT POUR LA MUSIQUE

Instruments - Radios

Gramos - Pianos - Editions

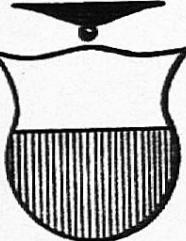
Solfèges

RAUBER Frères S.A.
MONTREUX
21, av. des Alpes
MÊME MAISON A
LAUSANNE

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES



OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Cahiers pratiques de Géographie

Case postale Berne 16

Exécution parfaite.

Vivement recommandé par
le corps enseignant et par
des spécialistes éminents

*Moyen
d'enseignement
de 1^{er} ordre*

Utilisé avec le plus grand
succès, depuis 25 ans, dans
des centaines d'écoles de
tous degrés
Revu et adapté aux exigences
de l'époque actuelle

Edition A*	{	2 A Suisse	3 A Europe	4 A Continents	(Fr. 2.—)
					(Fr. 2.—)
					(Fr. 2.—)
Edition B	{	1 B Canton de Berne	2 B Suisse	3 B Europe	(Fr. 1.—)
					(Fr. 1.50)
					(Fr. 1.50)
				Afrique, Amérique, Asie, Océanie	(Fr. 1.50)

* Edition A avec texte, problèmes, etc., traduits par M. Meylan, prof., Lausanne

Rabais 10 % sur toute commande de 20 cahiers au minimum
et de 15 % sur les commandes de plus de 100 cahiers.

LES EDITEURS:

Dr E. Tröesch

Dr H. Graf

Dr O. Schreyer

**DÉMÉNAGEMENTS
TOUS TRANSPORTS
VOYAGES** } pour tous pays

Toutes formalités

GARDE-MEUBLES et ENTREPOTS

LAVANCHY & Cie S. A.

Gare Centrale

LAUSANNE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

Le couturier de la confection
pour Dames et Messieurs...

• **L'ENFANT PRODIGUE**

MARX PL. ST-LAURENT LAUSANNE



PÉPINIÈRES-BEX
TÉL.(025) 5.22.94 (VAUD)

Tous les arbres et arbustes

Pour vos :

PARCS	ESPALIERS
JARDINS	ROSERAIRES
AVENUES	ROCAILLES
VERGERS	REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES - FRAISIERS

Catalogue franco

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et vous toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

MONTREUX, 13 septembre 1952

LXXXVIII^e année — N° 30

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabotz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE :

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Île Saint-Pierre

Inspecteur principal pour le canton de VAUD : Marc BOSSET, Pully, anc. inst.

RENÉ - PAUL GROFFE & ZIMMERMANN

LES CHANSONS DE BOB ET DE BOBETTE

13 chansons d'enfants avec indications de mise en scène

Il était un beau navire
Berceuse à Nounourse
Les roses de mon rosier
Soldats de bois, soldats de plomb

LES NOUVELLES CHANSONS DE BOB ET DE BOBETTE

Edition de luxe, 12 chansons nouvelles

Souriquet s'en va-t-en Guerre
Mademoiselle ma Poupée
Le Nain Riquiqui
La Ronde des Petits Lapins

LES CHANSONS DE BOB ET DE BOBETTE

(troisième album)

Le Matelot chez les Sauvages
La Partie de Camping
Docteur Tant-Mieux
Le Moulin aux Chansons

PRIX DE L'ALBUM Fr. 4.50

FOETISCH FRÈRES S.A. Caroline 5 Lausanne